

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 avril 2009
English
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-troisième session
Points 17 et 89 de l'ordre du jour

La situation en Afghanistan

Désarmement général et complet

Conseil de sécurité
Soixante-quatrième année

**Lettre datée du 6 avril 2009, adressée au Secrétaire
général par les Représentants permanents
des États-Unis d'Amérique et de la Fédération
de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de deux déclarations communes du Président des États-Unis d'Amérique, M. Barack Obama, et du Président de la Fédération de Russie, M. Dmitri Medvedev (voir annexes I et II), qui ont été adoptées lors de la rencontre des deux Présidents à Londres, le 1^{er} avril 2009.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme documents de l'Assemblée générale, au titre des points 17 et 89 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Susan **Rice**

Le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vitaly **Churkin**



**Annexe I à la lettre datée du 6 avril 2009 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et russe]

**Déclaration commune du Président des États-Unis d'Amérique,
M. Barack Obama, et du Président de la Fédération de Russie,
M. Dmitri Medvedev**

1. Réaffirmant que l'époque où nos pays se considéraient comme des ennemis est depuis longtemps révolue et reconnaissant que nous avons de nombreux intérêts communs, nous avons arrêté aujourd'hui un programme de travail sur les questions de fond pour les États-Unis et la Russie qui sera développé dans les mois et les années à venir. Nous sommes résolus à travailler ensemble pour renforcer la stabilité stratégique et la sécurité internationale, affronter conjointement les défis mondiaux contemporains et régler les désaccords de manière franche et honnête, dans un esprit de respect mutuel et en prenant acte de nos points de vue respectifs.
2. Nous avons examiné des mesures qui permettraient de surmonter les conséquences de la crise économique mondiale, de renforcer le système monétaire et financier international, de relancer la croissance économique et de promouvoir des réglementations appropriées afin d'éviter qu'une telle crise ne se reproduise.
3. Nous avons également examiné la problématique de la limitation et de la réduction des armements. En notre qualité de dirigeants des deux États qui sont dotés des arsenaux nucléaires les plus importants, nous sommes convenus de collaborer pour nous acquitter des obligations que nous imposent l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et jouer un rôle moteur dans l'action en faveur de la réduction du nombre des armes nucléaires dans le monde. Nous avons affirmé l'attachement de nos deux pays à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires tout en reconnaissant que, pour accomplir cette tâche de longue haleine, il faudra réitérer l'accent mis sur les mesures de limitation des armements et de règlement des conflits et leur application intégrale par toutes les nations concernées. Nous sommes convenus de rechercher de nouvelles possibilités pour procéder à des réductions vérifiables dans nos arsenaux offensifs stratégiques dans le cadre d'une démarche graduelle et en commençant par remplacer le Traité sur la réduction des armements stratégiques par un nouvel instrument qui sera juridiquement contraignant. Nous demandons à nos négociateurs d'entamer immédiatement des pourparlers sur ce traité et de rendre compte des résultats qu'ils auront obtenus dans les travaux relatifs à l'élaboration du nouvel accord d'ici au mois de juillet.
4. Tout en constatant que des divergences de vues subsistent quant à l'objet du déploiement des moyens de défense contre les missiles en Europe, nous avons examiné les nouvelles possibilités qui s'offrent pour une coopération internationale dans le domaine de la défense antimissiles en tenant compte des évaluations conjointes effectuées sur les défis et les menaces que les missiles représentent, l'objectif étant de renforcer la sécurité de nos pays et celle de nos alliés et de nos partenaires.

5. Les deux gouvernements examineront la relation qui existe entre les armements offensifs et défensifs.

6. Nous entendons conjuguer nos efforts pour renforcer le régime international de non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. À cet égard, nous appuyons fermement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et nous sommes résolus à le consolider davantage. Conjointement, nous nous appliquons à sécuriser les armes et les matières nucléaires en encourageant une utilisation sûre de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous appuyons les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et soulignons l'importance de son système de garanties. Nous aspirons à une adhésion universelle au régime des garanties généralisées de l'Agence, tel que prévu à l'article III du TNP, et au Protocole additionnel, et souhaitons vivement que ces accords soient ratifiés et appliqués. Nous resserrerons la coopération pour combattre le terrorisme nucléaire. Nous nous attacherons à promouvoir l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire qui rassemble actuellement 75 pays. Nous sommes également favorables à des négociations internationales portant sur un traité vérifiable qui mettra fin à la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Dans le contexte de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, nous soulignons l'importance primordiale que revêt l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À cet égard, le Président Obama a confirmé sa volonté d'œuvrer en faveur de la ratification de ce traité par les États-Unis d'Amérique. Nous saluons les réalisations accomplies grâce à l'Initiative sur la sécurité nucléaire qui a été lancée à Bratislava en 2005, notamment pour ce qui est de réduire l'usage civil de l'uranium fortement enrichi, et nous souhaitons poursuivre la collaboration bilatérale en vue d'améliorer durablement la sécurité nucléaire. Nous sommes convenus d'envisager de nouvelles initiatives pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire tout en renforçant le régime de non-prolifération nucléaire. Nous nous félicitons des travaux que l'AIEA consacre aux approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire et encourageons la mise au point de démarches mutuellement bénéfiques avec les États qui envisagent d'utiliser l'énergie nucléaire ou d'élargir les programmes existants faisant appel à cette forme d'énergie, conformément aux droits et obligations qui sont les leurs en vertu du TNP. Afin de faciliter la coopération en ce qui concerne l'utilisation sûre de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, les deux parties œuvreront en faveur de l'entrée en vigueur de l'Accord bilatéral de coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Pour accentuer l'action menée en faveur de la non-prolifération, nous affirmons également notre intention de donner une nouvelle impulsion à la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU pour empêcher les acteurs non étatiques de se procurer des matières et des technologies liées à des armes de destruction massive.

7. Nous sommes convenus de travailler sur une base bilatérale et au sein d'instances internationales pour régler les conflits régionaux.

8. Nous sommes convenus qu'Al-Qaida et d'autres groupes terroristes ou rebelles opérant en Afghanistan et au Pakistan représentent une menace commune pour de nombreux pays, dont les États-Unis et la Russie, et nous avons donc décidé de mettre au point et de promouvoir une action internationale concertée dans laquelle l'ONU jouera un rôle clef. Nous nous sommes également accordés sur la nécessité d'adopter une stratégie internationale coordonnée pour lutter contre le trafic de

stupéfiants en provenance d'Afghanistan et contre les livraisons illégales de précurseurs à destination de ce pays. En outre, les deux parties sont convenues d'élaborer de nouvelles modalités de coopération en vue de faciliter les efforts internationaux de stabilisation, de reconstruction et de développement en Afghanistan, y compris dans le contexte régional.

9. Nous sommes favorables à la poursuite des pourparlers à six à une date rapprochée et sommes convenus de poursuivre le processus de dénucléarisation vérifiable de la péninsule coréenne conformément aux buts et principes énoncés dans la Déclaration commune du 19 décembre 2005 et dans les documents ultérieurs qui ont été adoptés par consensus. Nous avons également noté avec préoccupation que le lancement d'un missile balistique nord-coréen serait préjudiciable pour la paix et la stabilité dans la région et nous sommes convenus d'exhorter la République populaire démocratique de Corée à faire preuve de retenue et à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU.

10. Nous reconnaissons que l'Iran a le droit de se doter d'un programme nucléaire civil en vertu du TNP mais ce pays doit rétablir la confiance dans son caractère exclusivement pacifique. Nous soulignons que l'Iran, comme tout autre État non doté d'armes nucléaires qui est partie au Traité, a contracté une obligation en vertu de l'article II de cet instrument à l'égard de son statut d'État exempt d'armes nucléaires. Nous demandons à l'Iran de se conformer pleinement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, notamment en coopérant comme il se doit avec l'Agence. Nous avons réaffirmé notre volonté de rechercher une solution diplomatique globale, notamment par la diplomatie directe et par la voie de négociations dans le cadre du « P5 + 1 », et demandé instamment à l'Iran de saisir cette occasion pour prendre en considération les préoccupations de la communauté internationale.

11. Nous avons également amorcé un dialogue sur la sécurité et la stabilité en Europe. Si les avis divergent sur les causes et la chronologie des opérations militaires du mois d'août dernier, nous sommes convenus que nous devons continuer à nous efforcer de parvenir à un règlement durable, par des moyens pacifiques, pour mettre fin à l'instabilité actuelle. Tout en sachant que des divergences de vues notables subsistent entre nous, nous soulignons néanmoins l'importance de l'accord en six points conclu le 12 août de l'an dernier, de l'accord du 8 septembre et des autres accords pertinents, ainsi que d'une coopération efficace dans le cadre des pourparlers de Genève, pour instaurer la stabilité dans la région.

12. Nous sommes convenus que la reprise des activités du Conseil OTAN-Russie est un fait positif. Nous nous sommes également félicités qu'une délégation américaine ait participé à la Conférence spéciale sur l'Afghanistan qui a été convoquée sous l'égide de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, le mois dernier.

13. Nous nous sommes entretenus de notre désir d'envisager la possibilité d'un dialogue portant sur tous les aspects du renforcement de la sécurité euro-atlantique et européenne, y compris les engagements existants et les propositions que le Président Medvedev a présentées en juin 2008 sur ces questions. L'OSCE est l'une des principales instances multilatérales où un tel dialogue pourrait avoir lieu, tout comme le Conseil OTAN-Russie.

14. Nous nous sommes aussi entendus sur la nécessité d'examiner, lors de nos réunions futures, les menaces transnationales que sont le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption et le trafic des stupéfiants en vue de resserrer notre coopération pour y faire face et de renforcer les efforts internationaux dans ces domaines, notamment grâce à des actions et à des initiatives conjointes.

15. Nous nous attacherons à redynamiser nos relations économiques, notamment avec la mise en place d'une commission intergouvernementale de coopération commerciale et économique et en intensifiant notre dialogue sur les questions commerciales. Les dirigeants de nos entreprises doivent étudier toutes les possibilités de création d'activités économiques, en particulier dans la conjoncture économique difficile que nous connaissons actuellement. Nous nous sommes tous deux engagés à demander à nos gouvernements de s'efforcer d'achever dès que possible les démarches relatives à l'adhésion de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce et de continuer de s'employer à créer des conditions favorables au développement des liens économiques entre les États-Unis et la Russie.

16. Nous engageons également à promouvoir la coopération pour l'application des principes de la sécurité énergétique mondiale adoptés au Sommet du G-8 qui s'est tenu à Saint-Petersbourg en 2006, y compris ceux qui ont trait à l'amélioration des rendements énergétiques et à la mise au point de technologies énergétiques non polluantes.

17. Aujourd'hui, nous avons exposé les grandes lignes d'un plan d'action vaste et ambitieux pour nos deux gouvernements. Nous avons tous deux affirmé notre désir mutuel d'organiser les contacts entre ces gouvernements sur la base d'un schéma plus structuré et plus régulier. Le renforcement et l'institutionnalisation des échanges entre nos ministères et nos services, permettront d'améliorer les chances de succès pour la réalisation des objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés aujourd'hui.

18. En même temps, nous nous sommes entretenus de nos aspirations à renforcer la coopération non seulement entre nos gouvernements, mais aussi entre nos sociétés et entre nos organisations non gouvernementales, à développer la collaboration scientifique, à accroître le nombre des étudiants qui suivent des enseignements dans nos pays respectifs et à développer les échanges culturels. Dans nos relations réciproques, nous souhaitons également être guidés par les principes de la primauté du droit, du respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme et de la tolérance à l'égard d'opinions différentes.

19. En notre qualité de dirigeants des États-Unis et de la Russie, nous sommes prêts à dépasser les mentalités de la guerre froide et à inaugurer une ère nouvelle dans les relations entre nos deux pays. En l'espace de quelques mois, nous avons fait un travail intensif pour donner un nouveau ton à nos relations. Nous devons à présent nous atteler à la tâche et traduire nos aimables paroles en actes avec des réalisations concrètes au profit des États-Unis et de la Russie et, plus généralement, de tous ceux qui, dans le monde entier, aspirent à la paix et à la prospérité.

**Annexe II à la lettre datée du 6 avril 2009 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et russe]

**Déclaration commune du Président des États-Unis
d'Amérique, M. Barack Obama, et du Président
de la Fédération de Russie, M. Dmitri Medvedev,
concernant les négociations sur de nouvelles
réductions des armements stratégiques offensifs**

Le Président des États-Unis d'Amérique, M. Barack Obama, et le Président de la Fédération de Russie, M. Dmitri Medvedev, ont noté que le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (Traité START), qui arrive à expiration en décembre 2009, a pleinement répondu à son objectif et que les niveaux maximaux qui ont été fixés dans cet instrument pour les armements stratégiques offensifs sont atteints depuis longtemps. Ils ont donc décidé d'aller plus loin dans la voie de la réduction et de la limitation de ces armements conformément aux obligations qui incombent aux États-Unis et à la Russie en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Les Présidents ont décidé d'entamer des négociations intergouvernementales bilatérales en vue d'élaborer un nouvel accord global, et juridiquement contraignant, sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs qui remplacera le Traité START. Les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie ont l'intention de conclure cet accord avant la date d'expiration du Traité. À cet égard, ils ont donné pour instructions aux délégations qui les représenteront aux négociations de se fonder sur les prémisses suivantes :

- Le nouvel accord aura pour objet de réduire et de limiter les armements stratégiques offensifs;
- Dans l'accord futur, les parties s'efforceront de fixer, pour les niveaux auxquels les armements stratégiques offensifs seront ramenés, des chiffres inférieurs à ceux figurant dans le Traité de Moscou de 2002 sur la réduction des armements stratégiques offensifs, qui est actuellement en vigueur;
- Le nouvel accord permettra de renforcer la sécurité des parties sur une base mutuelle et d'accroître la prévisibilité et la stabilité dans le domaine des armements stratégiques offensifs; il prévoira des mesures de vérification efficaces fondées sur l'expérience acquise par les parties dans le cadre de l'application du Traité START;
- Les Présidents ont demandé à leurs négociateurs de rendre compte des progrès qui auront été accomplis dans les travaux relatifs à l'élaboration du nouvel accord en juillet 2009 au plus tard.